

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Eclairage public
2023-2024

Date de la
convocation
du Conseil municipal

13 janvier 2023

SG-2023/01 - 09b

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

02/02/2023

Par délégation du Maire,
La DGS,
C. CORDIER

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230125-2023-01-09bD-DE
Date de transmission : 30/01/2023
Date de réception en préfecture : 30/01/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-CINQ du mois de JANVIER à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 13 janvier.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mmes BOUGRARA, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINI, Mme QUERITE, Mme REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. DETAMANTI à Mme VIGNY, M. MORIN à M. MALANDAIN, Mme EMOND à Mme MONTIGNY, M. CAN à M. STEPHO,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 10

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie.

En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement de l'intégralité des installations énergivores existantes (plus de 2100 foyers lumineux) par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés en deux tranches annuelles successives par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Travaux 2023

Coût estimatif HT des travaux	Maîtrise d'ouvrage	PARTENARIAT FINANCIER			
		ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
900 000 €	ENERGIE Eure-et-Loir	40%	360 000 €	60%	540 000 €

Travaux 2024

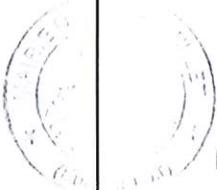
Coût estimatif HT des travaux	Maîtrise d'ouvrage	PARTENARIAT FINANCIER			
		ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
300 000 €	ENERGIE Eure-et-Loir	40%	60 000 €	60%	180 000 €

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant, pour chacune des tranches annuelles, sur 3 exercices budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation de cette opération.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.